

Sous la Présidence de Monsieur Philippe RAPENEAU.

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Jean-Claude Desailly, Pierrette Duez, Sylvie Gorin, Pierre Guillemant, Christiaen Hémar, Raymond Kretowicz, Nicolas Kusmierek, Jacques Labalette, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille, Jean-Claude Levis, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Reynald Roche, Michel Seroux, Maurice Soyez, Philippe Viard, Michel Ziolkowski

Excusés : Jean-Pierre Bavière (*pouvoir à Michel Mathissart*), Nicole Canlers (*pouvoir à Emmanuelle Lapouille*), Alain Chaussoy (*pouvoir à Christiaen Hémar*), Jean-Jacques Cotel (*pouvoir à Bernard Bronniart*), Daniel Damart, Michel Dollet (*pouvoir à Reynald Roche*), Marc Desramaut, Gérard Dué, Cédric Dupond, Éric Duflot, Philippe Mastin, Richard Skowron (*pouvoir à Pierrette Duez*), Thierry Spas (*pouvoir à Jacques Patris*), Daniel Tabary, Vincent Théry (*pouvoir à Philippe Rapeneau*), Alain Van Ghelder (*pouvoir à Alain Cayet*).

Etat des pouvoirs :

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Jean Pierre BAVIERE	Monsieur Michel MATHISSART
Madame Nicole CANLERS	Madame Emmanuelle LAPOUILLE
Monsieur Michel DOLLET	Monsieur Reynald ROCHE
Monsieur Richard SKOWRON	Pierrette DUEZ
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Bernard BRONNIART
Monsieur Alain CHAUSSOY	Monsieur Christiaen HEMAR
Monsieur Vincent THERY	Monsieur Philippe RAPENEAU
Monsieur Alain Van GHELDER	Monsieur Alain CAYET
Monsieur Thierry SPAS	Monsieur Jacques PATRIS

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Raymond KRETOWICZ, représentant de la Communauté Urbaine d'Arras, est nommé secrétaire de séance.

✓ **Le Président** rappelle aux membres de la Communauté de Communes du Sud Artois que celle-ci n'a toujours pas désigné un nouveau représentant en remplacement de Monsieur Jean-Marie Blaise.

Le procès-verbal de la dernière séance :

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 est adopté.

Les délibérations

✓ **Le Président** informe les conseillers que la première délibération concerne le budget supplémentaire. Il donne la parole à Michel Seroux, Vice-président en charge des finances.

✓ **Le Vice-président**, Monsieur Michel SEROUX, présente le budget supplémentaire.

« Rien de très particulier pour ce budget supplémentaire 2016, qui vous le verrez, est essentiellement un budget de régularisation des écritures. Je ne reprends pas ici les principales inscriptions nouvelles et notables que vous retrouverez dans votre document.

Au niveau du budget principal « collecte » :

- *Nous demandons l'inscription de 217 962 € en investissement pour le remboursement des emprunts. Il s'agit en fait d'un transfert de crédit du budget valorisation vers le budget collecte.*
- *En section de fonctionnement, nous demandons une diminution de 40 977 € des intérêts d'emprunt,*

toujours pour la même raison.

Concernant le budget annexe « valorisation », en vous rappelant que ce budget est établi hors taxe :

- *En dépenses d'investissement, nous inscrivons 400 000 € pour la construction du centre de valorisation multi-filières inauguré en juin dernier.*
- *Une diminution de 340 000 € des crédits de remboursement des emprunts. Ce sont les crédits qui réapparaissent sur le budget principal.*
- *En fonctionnement, l'ensemble des dépenses inscrites correspondent à des engagements de 2015 qui ont été mandatés en 2016. Je citerai simplement les principales*
 - *600 000 € pour le traitement des ordures ménagères ;*
 - *135 679 € pour les fournitures non stockables notamment l'électricité et le gaz naturel ;*
 - *71 237 € pour les intérêts des emprunts ;*
 - *67 500 € pour le contrat que nous avons avec l'association Regain*
 - *56 000 € pour la location de véhicules.*

Une particularité, néanmoins, liée à la réalisation de nombreux chantiers de construction que nous réalisons en régie. Ces dépenses seront désormais inscrites en section de fonctionnement pour basculer ensuite, à la réception de l'ouvrage, en section d'investissement.

Vous le voyez rien d'exceptionnel pour ce budget supplémentaire et merci à tous pour votre attention. »

✓ **Monsieur Michel Seroux** interroge les conseillers sur leurs éventuelles questions.

Il n'y a pas de question, le Président soumet au vote le budget supplémentaire au vote.

Le budget supplémentaire 2016 est adopté à l'unanimité.

✓ **Le Président** laisse la parole à Michel Seroux pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

«L'orientation budgétaire 2017 que nous vous proposons demeure dans la continuité de ce qui a déjà été engagé pour 2016. Cette orientation se base sur 4 données d'entrée.

- *Pas d'augmentation des contributions à l'habitant, à savoir*
 - *102.50 € par habitant pour la Communauté Urbaine d'Arras*
 - *96.50 € par habitant pour la Communauté de Communes du Sud Artois*
 - *73 € par habitant pour la communauté de communes qui résultera de la fusion de l'Atrébatie, des 2 Sources et de la Porte des Vallées.*
- *Pas d'augmentation de nos tarifs à la tonne notamment :*
 - *70 € par tonne pour les ordures ménagères*
 - *40 € par tonne pour les emballages ménagers*
- *Maintien de nos investissements prévus au Plan Pluriannuel des Investissements*
- *Maintien de nos efforts pour contenir les dépenses de fonctionnement notamment celles liées aux ressources humaines.*

Les dépenses de fonctionnement :

- *Au 1^{er} janvier 2017, le SMAV regroupera 271 agents y compris les 41 agents de la Communauté Urbaine d'Arras mis à disposition et quelques agents en contrat à durée déterminée, près de 90% de ces agents sont classés en catégorie C.*

Compte tenu de notre fonctionnement en régie directe de nos activités de main d'œuvre, les dépenses de personnel représenteront en 2017 près de 10 700 000 € soit plus de 51 % de nos dépenses de fonctionnement.

Nous ne prévoyons pas d'augmentation de la masse salariale sur le prochain exercice. Cet effort considérable et soutenu nécessite une veille permanente pour optimiser le fonctionnement. Nous continuerons en 2017 notre recherche d'efficience dans le fonctionnement des services en privilégiant toujours le dialogue avec les agents. Afin de préserver notre capacité d'autofinancement, nous prévoyons une légère diminution de nos dépenses de fonctionnement en 2017 qui ne sont pas encore totalement définies et chiffrées à ce jour. Bien évidemment ceci sans compromis sur la qualité du service rendu. Les gros postes de dépense resteront en 2017 :

- *Les coûts de traitement extérieurs des différentes matières*
- *Le contrat d'exploitation de notre unité de traitement mécano biologique*
- *L'entretien et la location de nos véhicules*
- *Les carburants*
- *La collecte et le tri par l'entreprise Véolia pour la dernière année du contrat en cours*
- *La maintenance de nos équipements de traitement : centre de valorisation multi-filières, centre de tri, plateforme de compostage*
- *Les frais financiers*

Les prévisions de recettes sont prudentes. Comme vous l'avez vu nous ne prévoyons pas d'augmentation des

contributions à l'habitant et les tarifs de traitement à la tonne. Nous restons prudents sur les chiffres de ventes de matières, les cours ont tendance à beaucoup fluctuer dans ce contexte économique difficile. Les principaux postes de recettes, hors adhérents sont les suivants :

- 2 300 000 € en provenance des éco-organismes
 - 1 400 000 € provenant de la vente des matières
 - 700 000 € issus de nos prestations de service (collecte des DIB, recyclerie, déchèterie professionnelle)
- **Notre prévisionnel d'investissement.** En 2017, nous finirons les travaux démarrés, c'est-à-dire :
 - L'unité de prétraitement mécano biologique pour un résiduel réduit en 2017 de 1 893 413 €.
 - La déchèterie de Croisilles pour un résiduel 2017 de 534 000 €
 - La déchèterie de Bertincourt pour un résiduel 2017 de 515 000 €
 - Les autres postes importants du PPI nécessiteront encore un arbitrage lors de l'élaboration de notre budget primitif. Ils sont :
 - Le parc de renouvellement de poids lourds
 - La fourniture et la pause de Points d'Apport Volontaires pour terminer les derniers grands ensembles d'habitat collectifs
 - La fourniture de conteneurs roulants
 - La fourniture de colonnes aériennes notamment pour la collecte du verre.

Voilà chers collègues, ce sont les grandes lignes définies pour la préparation du budget 2017. »

✓ **Monsieur Michel Seroux** invite les conseillers à débattre de cette orientation budgétaire tout en les informant que le vote du budget interviendra selon toute probabilité le 16 décembre.

✓ **Le Président** remercie Michel Seroux pour son intervention. Il rappelle qu'en termes d'investissement, l'année 2017 est une petite année par rapport à ce que le SMAV a l'habitude de faire. L'objectif est de terminer les deux déchèteries ainsi que le PTMB.

Il rappelle que 2007 est aussi une année de changement dans la représentation avec la fusion des différentes intercommunalités. Les statuts seront modifiés et il faudra redésigner des représentants, même si pour la CUA il n'y aura pas de changement. Il y en aura peut-être pour la Communauté de Communes du Sud Artois et pour la nouvelle intercommunalité créée.

Il précise qu'il faudrait que les nouveaux représentants soient désignés au plus tard la première semaine de décembre pour permettre l'installation au 16 décembre sinon il y aura rupture entre le 1^{er} janvier et la date du prochain conseil.

✓ **Monsieur Michel Seroux** répond que pour le moment il ne leur avait pas été autorisé d'installer la nouvelle communauté de communes avant le 1^{er} janvier 2017.

Il n'y a pas de question sur le Débat d'Orientation Budgétaire, celui-ci est considéré comme s'étant tenu.

✓ **Le Président** indique que les 3 délibérations qui suivent sont des régularisations d'écritures comptables à la demande du comptable publique, Madame Decroix.

Admission en non-valeur

La délibération est relative à des recettes non recouvrées à ce jour. Il s'agit de personnes morales ou physiques qui ont été listées, relancées par le trésor public sans succès.

✓ **Le Président** précise que cette liste est disponible et qu'elle est répartie sur les 2 budgets. Il rappelle que l'admission en non-valeur n'empêche pas définitivement le recouvrement. Il s'agit d'une écriture comptable mais on peut toujours percevoir les sommes si on y parvient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Admission de créances éteintes

Il s'agit de régularisations de créances éteintes notamment des factures de contrat de DIB qui n'ont pas été réglées suite à des dépôts de bilan ou à des entreprises en cours de liquidation. La somme s'élève à 2 432.96 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Annulation de dettes du SMRB

La délibération a pour but de régulariser la demande d'annulation des dettes du Syndicat Mixte de la Région de Bapaume envers le SMAV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remises gracieuses

Cette délibération concerne l'ancienne décharge d'Avesnes le Comte dont la gestion a été transférée au SMAV au 1^{er} janvier 2014. Il s'agit de factures non traitées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Reversement Association « Une Lueur d'Espoir pour Ayden »

Il s'agit d'un versement dans le cadre du Téléthon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat d'apprentissage

La délibération permet d'acter le recours à un contrat d'apprentissage niveau BTS pour renforcer l'équipe de chaudronnerie. Le service doit notamment participer à la construction des 2 futures déchèteries.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Créations de postes

La délibération permet la création de poste suite à des avancements de grade après concours et examen professionnel, après stagiarisation. Tous ces postes sont déjà occupés par des agents employés dans la structure.

✓ **Le Président** tient à préciser que le nombre d'agents employés reste stable à 272 agents. Il n'y a pas d'incidence budgétaire pour cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification quotité de travail du poste d'ingénieur Réseaux

La délibération est relative à la modification du temps de travail de l'ingénieur réseau informatique. Son temps de travail passe à 75 % de quotité du temps de travail pour les derniers mois avant son départ en retraite. Il prépare progressivement son départ en formant notamment son remplaçant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Prime d'intéressement à la performance collective – Objectifs 2016

Il a été décidé en comité technique de reconduire les objectifs points par points de 2015 pour l'année 2016.

✓ **Le Président** indique que les objectifs 2017 seront travaillés avec les représentants du personnel lors du prochain comité technique.

Il rappelle que pour 2015, le SMAV a versé aux agents en 2016 plus de 32 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Chèque cadeau de Noël 2016

La délibération se réfère au versement à titre exceptionnel d'un chèque cadeau d'une valeur de 60 € aux agents y compris ceux de la CUA mis à disposition du SMAV et les CDD.

✓ **Le Président** précise auprès de Madame Lapouille, vice-présidente aux ressources humaines au sein de la CUA, que le SMAV ne fait pas de différence entre les agents du SMAV et de la CUA, à partir du moment où ceux-ci travaillent pour le SMAV.

✓ **Madame Emmanuelle Lapouille** lui répond qu'elle est contente que les agents de la CUA puissent bénéficier de ce chèque cadeau. Elle précise seulement qu'il est parfois difficile pour les agents mis à disposition de savoir à quels avantages SMAV ils peuvent prétendre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles

La délibération permet de recourir aux agents contractuels pour remplacer des agents momentanément absents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation des astreintes des agents de la filière technique

La délibération fixe les modalités des astreintes d'exploitation et les services dans lesquels les astreintes peuvent être mises en œuvre afin de maintenir la continuité du service public en mobilisant du personnel si nécessaire en dehors des heures réglementaires de travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pass'Etudiant Ville d'Arras – Vente de vélos recyclés à tarif réduit

La délibération se rapporte à la participation du SMAV à l'opération Pass'Etudiant lancée par la ville d'Arras. Le SMAV pourra vendre à des étudiants détenteurs de ce pass, des vélos issus des recycleries remis en état avec une réduction de 50%. La ville d'Arras prendra à sa charge l'autre 50 %. Le tout dans la limite de 5 000 € par an et de 60 % par vélo.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention financière Pas-de-Calais Habitat

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention financière Pas-de-Calais Habitat – Bâtiment le Velay à Saint-Laurent-Blangy Convention financière Pas-de-Calais Habitat – Rue du Crinchon à Arras Convention financière Pas-de-Calais Habitat – Rue Jean Bodel à Arras

Ces délibérations sont relatives au partenariat existant entre le SMAV et Pas-de-Calais Habitat et à la signature de conventions financières pour des opérations de fournitures et de pauses de colonnes enterrées. L'opération sur le Bâtiment le Velay à St Laurent Blangy s'élève à un montant de 31 800 €. Pour la rue du Crinchon à Arras où une cuve a été ajoutée permettant ainsi l'accès aux riverains, le SMAV versera pour la pose une somme de 3 159 €. Pour la rue Jean Bodel, Pas-de-Calais Habitat versera une contribution de 13 638.14 €.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Attribution des marchés publics

Attribution du 7 juin 2016 (CAO)

- ✓ 2016-PA-06 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :
Fourniture de signalétique

Lot 1 : panneau de signalisation verticale :
Attribué à **T2E** pour un montant maximum sur la durée du marché de 60 000 € HT.

Lot 2 : flocage de véhicules
Attribué à **Lucas PUB** pour un montant maximum sur la durée du marché de 10 000 € HT.

- ✓ 2016-MN-01 (forfaitaire) :
Fourniture et installation de 2 ponts bascules hors sol et prestations annexes
Attribué à **Précia Molen** pour un montant de 56 691.00 € HT.

- ✓ 2016-AO-02 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :
Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers, poids lourds et remorques.

Lot 1 : pièces de rechange d'origine marque Renault - véhicules légers et utilitaires
Attribué à **Nouveaux Garages de l'Artois** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 € HT.

Lot 2 : pièces de rechange d'origine marque Peugeot - véhicules légers et utilitaires

Attribué à **Nouveaux Garages de l'Artois** pour un montant estimé sur la durée du marché de 40 000 € HT.

Lot 3 : pièces de rechange d'origine marque Citroën - véhicules légers et utilitaires
Attribué à **Nouveaux Garages de l'Artois** pour un montant estimé sur la durée du marché de 40 000 € HT.

Lot 4 : pièces de rechange d'origine marque Iveco - véhicules utilitaires
Attribué à **Artois Poids Lourds** pour un montant estimé sur la durée du marché de 20 000 € HT.

Lot 6 : pièces de rechange d'origine marque Nissan - véhicules utilitaires
Attribué à **Artois Poids Lourds** pour un montant estimé sur la durée du marché de 10 000 € HT.

Lot 9 : accumulateur - véhicules légers et utilitaires
Attribué à **Arques Electro Diesel** pour un montant estimé sur la durée du marché de 80 000 € HT.

Lot 10 : train – véhicules légers et utilitaires
Attribué à **Génélec** pour un montant maximum sur la durée du marché de 80 000 € HT.

Lot 11 : pièces de rechange d'origine marque Renault - poids lourds
Attribué à **Artois Poids Lourds** pour un montant estimé sur la durée du marché de 200 000 € HT.

Lot 12 : pièces de rechange d'origine marque Mercedes - poids lourds
Attribué à **Locasion** pour un montant estimé sur la durée du marché de 20 000 € HT.

Lot 14 : organes moteur - poids lourds
Attribué à **Artois Poids Lourds** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 € HT.

Lot 15 : freinage - poids lourds et remorques
Attribué à **Arques Electro Diesel** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 € HT.

Lot 17 : accumulateur - poids lourds
Attribué à **Arques Electro Diesel** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 € HT.

Attribution du 28 juin 2016

- ✓ 2016-PA-08 (forfaitaire) :
Réalisation de terrassement et remblai pour la pose de cuves PAV
Attribué à **Colas** pour un montant de 23 290.16 € HT.

Attribution du 12 juillet 2016 (CAO)

- ✓ 2016-AO-01 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :
Fourniture de carburant

Lot 1 : approvisionnement en carburant en station pour les véhicules légers
Attribué à **Total Marketing France** (montant non estimé).

Lot 2 : approvisionnement en Gazole Non Routier (GNR) en vrac.
Attribué à **Dufétel** (montant non estimé).

Lot 3 : approvisionnement en bio-carburant en vrac
Attribué à **Dufétel** (montant non estimé).

Lot 4 : approvisionnement en gazole en vrac
Attribué à **Dufétel** (montant non estimé).

Lot 5 : approvisionnement en additif AD BLUE ou équivalent en vrac
Attribué à **DMS** (montant non estimé).

- ✓ 2016-AO-04 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :
Fourniture de conteneurs roulants
Attribué à **Plastic Omnium** pour un montant estimé sur la durée du marché de 550 000 €.

- ✓ 2016-AO-05 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :
Fourniture de pneumatiques pour véhicules légers, poids lourds, engins et petit matériel

Lot 1 : pneumatiques pour véhicules légers

Attribué à **Délit Pneus** pour un montant estimé sur la durée du marché de 25 000 €.

Lot 2 : pneumatiques pour poids lourd, engins et petit matériel

Attribué à **Délit Pneus** pour un montant estimé sur la durée du marché de 280 000 €.

- ✓ 2016-PA-04 (accord cadre multi-attributaires – 48 mois) :

Travaux de VRD

Attribué à **SNPC - Eurovia – Patoux** pour un montant maximum sur la durée de l'accord cadre de 1 500 000 € HT.

- ✓ 2016-PA-09 (crédit bail 60 mois) :

Fourniture d'une pelle de manutention.

Attribué au **groupement Promatex – Bail Actea** pour un montant de 155 022 € HT.

Attribution du 11 août 2016

- ✓ 2016-PA-10 (forfaitaire) :

Fourniture d'un véhicule utilitaire

Attribué à **Coquidé** pour un montant de 29 760.00 €.

Attribution du 29 août 2016

- ✓ 2016-PA-12 (forfaitaire) :

Etude et conseil en assurance

Attribué à **Protectac** pour un montant de 1 500.00 €.

Attribution du 2 septembre 2016

- ✓ 2016-MS-01 (forfaitaire – subséquent à l'accord cadre)

Réhabilitation du CET

Attribué à **SNPC** pour un montant de 206 392.90 € HT.

- ✓ 2016-MS-02 (forfaitaire – subséquent à l'accord cadre)

Aménagement de la centrale pesage

Attribué à **Patoux** pour un montant de 93 402.69 € HT.

Attribution du 16 septembre 2016 (CAO)

- ✓ 2016-AO-06 (forfaitaire) :

Location full service de 5 camions multi-benne

Attribué à **Via Location** pour un montant de 576 000 € HT.

- ✓ 2016-AO-07 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :

Traitement des déchets du SMAV

Lot 1 : gestion des ordures ménagères et déchets assimilés (DIB), avec transport

Attribué à **Ecovalor** pour un montant estimé sur la durée du marché de 2 000 000 € HT.

Lot 2 : gestion des déchets à haut PCI avec transport

Attribué à **Ecovalor** pour un montant estimé sur la durée du marché de 4 300 000 € HT.

Lot 3 : gestion de la fraction organique avec transport

Attribué à **Astradec** pour un montant estimé sur la durée du marché de 1 900 000 € HT.

Lot 4 : gestion de la fraction de refus inertes avec transport

Attribué à **Astradec** pour un montant estimé sur la durée du marché de 84 000 € HT.

Lot 5 : Gestion des encombrants issus des déchèteries avec transport

Attribué à **Astradec** pour un montant estimé sur la durée du marché de 2 000 000 € HT.

Lot 6 : Enfouissement de déchets ménagers

Attribué à **Coved** (montant non estimé).

- ✓ 2016-AO-08 (accord cadre à bons de commande mono-attributaire – 48 mois) :
Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers, poids lourds et remorques.

Lot 7 : organes moteur - véhicules légers et utilitaires
Attribué à **Delahaye** pour un montant estimé sur la durée du marché de 80 000 €

Lot 13 : pièces de rechange d'origine marque Man - poids lourds
Attribué à **Delahaye** pour un montant estimé sur la durée du marché de 20 000 €

Lot 18 : carrosserie - poids lourds et remorques
Attribué à **Delahaye** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 €

Lot 19 : train - poids lourds et remorques
Attribué à **Delahaye** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 €

Lot 20 : suspension - poids lourds et remorques
Attribué à **Delahaye** pour un montant estimé sur la durée du marché de 100 000 €

- ✓ 2016-PA-11 (forfaitaire) :
Fourniture d'un cisaille guillotine hydraulique à commande numérique
Attribué à **Bossu Cuvelier** pour un montant de 28 583.33 € HT.

Avenants

- ✓ 2016-PA-08 (forfaitaire) :
Réalisation de terrassement et remblai pour la pose de cuves PAV
Travaux complémentaires liés au réseau : 12 575.89 € HT
- ✓ 2014-AO-02/5 (forfaitaire) :
Location d'un ensemble routier et remorque à fond mouvant alternatif 90m³
Montage d'un filet de protection en lieu et place de la bâche actuelle sur la remorque : 96 € HT par mois

La séance est levée à 19h20.